

**Arrêté du 30 avril 2013 modificatif de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif à la composition  
du comité technique de proximité de la direction interrégionale  
de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord**

**NOR : JUSF1313104A**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 10 mai 2011 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 3 août 2011 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 28 octobre 2011 modifiant divers arrêtés relatifs aux élections professionnelles au ministère de la justice et des libertés ;*

*Vu les résultats des élections professionnelles du 22 novembre 2011 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 30 novembre 2011 relatif à la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord ;*

*Vu l'arrêté du 14 juin 2012 modifiant la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord.*

ARRÊTE

**Article 1**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Hélène HENON	M. Abdelmoutalib DRISSI
M. Guy LEMAITRE	M. Lotfi BOUSBAA
M Vincent WAREMBOURG	M. Gilles LOMBARD

.../...

---

## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

---

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse –  
Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ- FSU) :*

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Christophe CARON	Mme Véronique JARDOT
Mme Nathalie CARON	M. Sébastien BOURRE
M. Guy FAUDOT	Mme Hassina YAZID
Mme Cécile KRAFT	M. Pierre CANNESSON
M. Régis DARRAS	M. Frédéric PETIT
M. Julien VICAINÉ	M. Thomas LIETARD

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse  
(UNSA- SPJJ) :*

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Guillaume CHARIGNON	M. Hakim HAMADI en remplacement de M. Michel RAMAJO

### **Article 2**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 avril 2013.

La directrice interrégionale de la protection  
judiciaire de la jeunesse Grand Nord,

**Michèle CHAUSSUMIER**